



Contrat de location de gîte rural

Entre les soussignés:

La commune de Voingt, représentée par Josias Garcia, maire de Voingt

A titre de propriétaire d'une part et

Mr. Mme. ⁽¹⁾

Adresse:

Code postal: Commune:

Courriel:

Tél. Fixe:

Tél. Portable:

A titre de locataire.

Il a été convenu ce qui suit:

Le propriétaire loue au vacancier qui l'accepte, l'appartement (ou les appartements) désigné ci après.

Appartement 483

Appartement 484

Appartement 485

La présente location est consentie pour la durée denuits

A compter du à partir de 16heures.

Jusqu'au avant 12 heures.

Cette location est consentie moyennant un loyer de ⁽²⁾€, toutes charges comprises, sauf l'électricité consommée, au-delà de 8Kw journaliers et la taxe de séjour légale, de 0,75€ par jour et par adulte.

La composition du groupe sera la suivante:

Adultes:

Enfants ⁽³⁾

Le règlement comportera un acompte de 25% du prix de la location à la réservation et le solde à la fin du séjour. Il sera effectué exclusivement par chèque libellé à l'ordre du «Trésor Public» ou à l'aide de «Chèques Vacances».

Le vacancier s'engage à :

- Occuper les lieux «en bon père de famille» (article 1728 du Code Civil).
- Ne pas dégrader ou transformer les locaux loués.
- Effectuer correctement le ménage en fin de séjour.

A Voingt, le

A, le

Signature du locataire, précédée de la mention manuscrite «Lu et approuvé»

Josias Garcia (Maire)

Merci de nous fournir les références de votre assurance villégiature/responsabilité civile:

(1) *Barrer la mention inutile.*

(2) *Consulter la fiche de tarifs jointe.*

(3) *Les enfants de moins de 2 ans ne sont pas pris en compte pour la capacité*



Mairie de Voingt
12, route de Giat
63620 Voingt

Contact: Le secrétariat est ouvert les mardi et jeudi de 15h à 18h.

Téléphones: 04 73 21 76 39 (horaires du secrétariat)
07 64 46 23 71 (à tout autre moment)

Courriel: gitesvoingt63@gmail.com